

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CŒUR DE FLANDRE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 7 JUILLET 2026

DELIBERATION 2026_121

Objet : Aide au développement des grandes entreprises - Subvention à la société DECOSPAN implantée sur la commune d'Hazebrouck

L'an deux mille vingt-six le sept juillet à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire s'est réuni au siège communautaire, 222 Bis Rue de Vieux-Berquin, 59190 Hazebrouck, sous la présidence de Monsieur Valentin BELLEVAL, sur la convocation qui lui a été faite le trente juin deux mille-vingt-six.

Présents (78) :

Michel PICOTIN (Suppléant) - Jacques GREMBER - Sylvie TRACHEZ - Nancy MILITAO - Gauthier VANCAYZEELE - Laure DOBIGNY - Frédéric VERTUN - Armelle FLAMENT - Yannick DESCAMPS - Audrey RINGOT - Alain TALLEU - Serge LACONTE - Régis DONDEYNE - Régis DUQUENOY - Luc VAN INGHELANDT - Didier PELISSIER (Suppléant) - Romuald GUILLAIN - Jean-Luc SCHRICKE - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Pascal DEQUIDT - Philippe MASQUELIER - Serge SOODTS - Caroline LANDTSHEERE - Valentin BELLEVAL - Eva SPRIET - Gaël DUHAMEL - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Florence BRISBART - Didier TIBERGHIE - Brigitte SCHOONHEERE - Guillaume GAMELIN - Sophie ANDRE - Hakim CHAFCHAF - Marie BOUQUET - Sophie CAUDRON - Thierry VINCENT - Pierre-Laurent VANDECAVEYE - Samuel BEVER - Jean-François DAUTRICOURT - Patrick DEROULLERS - Elizabeth BOULET - Jérôme DARQUES - Nathalie DEBOUDT - Samuel DASSONNEVILLE - Marie SANDRA - Franck MEURILLON - Delphine DARTHOIT - Bruno DARRY - Jérôme RENIER - Thierry DEHONDT-BEDAGUE - Clément VERLET (Suppléant) - Jean-Luc DEBERT - Stéphane DIEUSAERT - Christophe DEBREU - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - César STORET - Claude BODELE - Bertrand CREPIN - Stéphanie FENET - Bérengère DELATTRE - Carole DELAIRE - Edith STAELEN - Régis GODEL - Vincent DUCOURANT - Amandine TRANCHANT - Céline REANT - Jean-François DEMON - Benoît BART - Louis LEVEUGLE - Delphine RANCHY - Eric SMAL - Tristan LESCORNEZ (Suppléant) - Anne VANPEENE - Coralie DEVROEDE - Christian BELYNCK

Procurations (8) :

Yannick CORDONNIER à Jacques GREMBER - Arnaud DEVILLEZ à Alain TALLEU - Elise DORMION-ROUSSEZ à Gaël DUHAMEL - Bernard DENTENER à Philippe GRIMBER - Béatrice FERLIN à Florence BRISBART - Jacques WYCKAERT à Eva SPRIET - Pamela VIDOCGUE à Marie SANDRA - Jean-Luc DEHUYSSER à Valentin BELLEVAL

Effectif du Conseil de Communauté : 88

Nombre de votants : 86

Secrétaire de séance : Jean-Luc DEBERT

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales

Le Président

Valentin BELLEVAL



SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 7 JUILLET 2026

DELIBERATION 2026_121

Objet : Aide au développement des grandes entreprises - Subvention à la société DECOSPAN implantée sur la commune d'Hazebrouck

DECOSPAN est un groupe belge de 900 salariés qui fabrique des panneaux plaqués bois. Un de ses sites de production est implanté à Hazebrouck et emploie 46 salariés.

L'entreprise souhaite développer le site d'Hazebrouck pour maintenir sa compétitivité. Ce projet est destiné à relocaliser en France une activité jusqu'alors localisée en Croatie et permettra de fabriquer des panneaux grand format sur mesure.

Évalué à 3 100 000 €, le projet concerne l'implantation d'une nouvelle ligne de production.

Il est proposé de retenir dans l'assiette éligible, la ligne de sciage/découpe, la manipulation de panneaux de bois par une cellule robotisée, les navettes automatiques ainsi que l'aspiration sur centre d'usinage représentant un montant de 2 107 000 €.

Ce projet permettra l'embauche de 7 CDI ETP.

Pour accompagner le programme d'investissement, l'entreprise a sollicité une aide financière auprès du Conseil régional et de Cœur de Flandre agglo.

La commission permanente du Conseil régional a délibéré le 28 mai 2026 pour l'attribution d'une subvention de 100 000 € en faveur de l'entreprise au titre du dispositif « Aide au Développement des Grandes Entreprises ».

Cœur de Flandre agglo a également été sollicitée par l'entreprise pour compléter la subvention régionale par une subvention de 50 000 € au titre du dispositif « Aide au Développement des Grandes Entreprises ».

Une convention d'intervention conjointe sera établie afin de formaliser ce complément.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre, notamment la compétence en matière de développement économique ;

Vu le règlement (UE) n° 2023/2831 de la Commission Européenne en date du 13 décembre 2023 relatif à l'application des articles 107 et 108 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne aux aides de minimis, publié au JOUE du 15 décembre 2023 ;

Vu la délibération n° 2022.01821 du Conseil régional des Hauts-de-France en date des 08 et 09 décembre 2022 adoptant le Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) 2022-2028, et approuvé par le Préfet de la Région Hauts-de-France le 10 mai 2023 ;

Vu la délibération du Conseil de communauté n°2023/173 en date du 19 décembre 2023, approuvant les termes de la convention à conclure avec la Région pour la participation de Cœur de Flandre agglo au financement des aides et des régimes d'aides directes aux entreprises de la Région Hauts-de-France ;

Vu la convention de partenariat n°24001063 relative à la participation de Cœur de Flandre agglo au financement des aides et des régimes d'aides directes aux entreprises de la Région Hauts-de-France signée avec la Région le 03 avril 2024 ;

Considérant le projet de développement de la société DECOSPAN, permettant la relocalisation d'une activité en France, et la création de 7 CDI ETP ;

Considérant la demande de subvention de la société DECOSPAN adressée à Cœur de Flandre agglo par courrier réceptionné en date du 03 juillet 2024 et sa déclaration relative à l'ensemble des aides de minimis reçues ou sollicitées pendant l'exercice fiscal en cours et les deux exercices précédents ;

Considérant la demande de subvention adressée conjointement par la société DECOSPAN au Conseil régional;

Considérant qu'à défaut d'accompagnement de la Région Hauts-de-France, l'accompagnement de Cœur de Flandre agglo ne pourra être maintenu ;

Considérant que la participation de la Région Hauts-de-France est conditionnée à la participation de l'intercommunalité ;

Considérant le dispositif « Aide au développement des grandes entreprises » mis en place par la Région Hauts-de-France ;

Considérant que les conditions de financement et de versement seront conformes à celles de la Région Hauts-de-France ;

Il vous est proposé :

- d'allouer à la société DECOSPAN une subvention de 50 000 € pour son programme d'investissement sur le site d'Hazebrouck,
- d'autoriser le Président de Cœur de Flandre agglo ou son représentant à signer les actes juridiques, administratifs et financiers afférents à ce dossier.

Vote :

Pour : 86

Contre : 0

Abstention : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

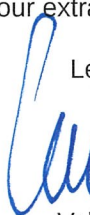
Le Secrétaire de séance,



Jean-Luc DEBERT

Séance du Conseil de Communauté,
A Hazebrouck, le 7 juillet 2026,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,



Valentin BELLEVAL

